

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU**

**CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**DE L’EIVP DU 17 OCTOBRE 2019**

Approuvé par le Conseil d’administration du 6 décembre 2019

**Membres du Conseil :**

*Présents*

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d’administration

Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l’enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante

M. Laurent Descottes, représentant l’AIVP,

M. Jean Grillot, représentant l’AITF

M. Damien François-Groux, représentant des élèves

Mme Louise Absin, représentante des élèves

*Représentés (absents ayant donné pouvoir)*

M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19ème arrondissement

M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l’enseignement supérieur du ministère en charge de l’enseignement supérieur, ayant donné pouvoir,

Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l’EIVP, ayant donné pouvoir

*Absents* *excusés*:

Mme Sophie Mougard, directrice de l’Ecole des Ponts ParisTech

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,

Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris,

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

**Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l’EIVP

Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l’EIVP

Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l’EIVP

Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l’EIVP

Mme Sadia Mameri, responsable du service de la formation continue de l’EIVP

Mme Isabelle Tavernier, responsable pédagogique de la formation EPS-AA d’assistant en architecture de l’EIVP

M. Laurent Kandel, chef du bureau de l’enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris

M. Jean Cambou, bureau de l’enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris

M. Garry Laupen, représentant du personnel administratif et technique de l’EIVP

M. Philippe Claessen, représentant du personnel administratif et technique de l’EIVP

**Didier Guillot** ouvre la séance du Conseil d’administration à 9 heures 20. Il constate que le quorum est atteint et aborde l’ordre du jour.

**Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2019**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l’unanimité.

**Organisation de la Régie**

*Aucune affaire*

**Budget**

***2019-034*** *: Situation du budget et des emplois (septembre 2019)*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** fait état d’une gestion 2019 conforme aux prévisions, avec des recettes propres qui pourraient être un peu supérieures à l’inscription budgétaire. Elle rappelle que l’EIVP a procédé en 2018 à une opération dérogatoire de reprise d’excédents capitalisés et que l’objectif pour 2019 est de ne pas consommer entièrement ces réserves, mais d’en reporter une partie sur 2020, ce qui permettra d’inscrire des crédits supplémentaires en dépense pour répondre aux besoins de l’Ecole. Elle estime le montant du report entre 60.000 et 160.000 €, vraisemblablement autour de 100.000 €. Concernant les emplois, elle note que le *turn over* a été encore important au premier semestre mais semble ralentir et indique que des recrutements sont en cours. Elle relève la poursuite du mouvement de stabilisation des statuts d’emplois, avec trois CDI signés depuis le 1er janvier et trois titularisations dans les corps des administrations parisiennes.

Aucune intervention n’étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

***2019-035*** *: Décision modificative n°1 de l’exercice 2019*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique qu’à cette époque de l’année, sur la base de l’état d’inventaire des immobilisations créées en année N-1, la décision modificative met en place les crédits des dotations aux amortissements et, symétriquement, met en place les crédits des reprises de subvention d’investissement qui viennent neutraliser la charge d’amortissement. Elle relève que la charge nette d’amortissement est ramenée à 70.000 € en exécution, alors qu’elle était de 300.000 € il y a quelques années, ce qui allège considérablement la contrainte sur la section de fonctionnement. Le montant de l’inscription est de 80.000 €, équilibrée en recettes et en dépenses sur les deux sections. Le deuxième élément de la décision modificative est un transfert de crédits entre chapitres, pour financer les reversements de bourses dans le cadre du programme Brafitec avec les universités brésiliennes, conformément au dispositif contractuel présenté au conseil d’administration lors de sa séance du mois de juillet 2019. L’abondement du chapitre 67, à hauteur de 14.000 €, est financé par prélèvement sur le chapitre 012, qui avait été abondé en budget supplémentaire au-delà des besoins constatés.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant la première décision modificative du budget de l’EIVP de l’exercice 2019 est adoptée à l’unanimité.

***2019-036****: Bilan de la taxe d’apprentissage (campagne 2019)*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** communique le montant des reversements de la taxe d’apprentissage obtenus par l’établissement en 2019, en léger retrait par rapport aux reversements des années précédentes, dans un contexte de stabilité réglementaire. Il note la tendance des entreprises, et notamment des grands comptes et le secteur de l’ingénierie, à concentrer la répartition sur les formations par apprentissage. Il signale que le nouveau dispositif mis en place par la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel produira ses effets en 2020. Dans ce nouveau dispositif, l’EIVP émargera à une assiette réduite, représentant 13% du produit de la taxe au lieu de 23% actuellement, et devra collecter les fonds directement auprès des entreprises, au lieu de passer par l’intermédiaire d’organismes collecteurs. **Franck Jung** indique que l’Ecole se structure pour que la collecte soit la plus fructueuse possible. Il estime cependant que la tendance de fond est une baisse des recettes de taxe d’apprentissage telles que perçues jusqu’à présent, ce qui conduit l’établissement, d’une part, à diversifier les formes d’interaction avec les entreprises, notamment sous la forme de partenariats pédagogiques et de chaires d’enseignement et de recherche et, d’autre part, à demander l’ouverture d’une filière de formation par apprentissage pour la rentrée 2021.

**Laurent Descottes** fait état des actions engagées au niveau de l’association des anciens élèves, avec la réactivation du Club des entrepreneurs, dont la présidence a été reprise par Nicolas Régnier et dont le champ devrait être élargi. Il demande à disposer rapidement d’une communication synthétique à diffuser auprès de ses adhérents. **Franck Jung** estime que les *alumni* sont un vecteur très important, que des actions sont à mener très rapidement, et qu’il faudra faire en sorte de faciliter les modalités de paiement.

Aucune autre intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant le compte rendu des recettes de taxe d’apprentissage pour l’exercice 2019 est adoptée à l’unanimité.

***2019-037*** *: Evolution du programme d’investissements informatiques*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que le projet de développement informatique en interne d’un logiciel de gestion des enseignements avait déjà été évoqué à plusieurs reprises devant le conseil d’administration. L’ambition de ce projet était de répondre à l’ensemble des besoins de l’Ecole en matière de gestion des emplois du temps, de suivi des cursus et de gestion des vacations d’enseignement. En 2016, compte tenu des moyens humains investis dans ce développement informatique, il avait semblé de bonne gestion d’immobiliser les dépenses correspondantes, pour pouvoir les lisser sur toute la durée d’utilisation du logiciel. Cependant, les tentatives de déploiement partiel du logiciel ont montré à la fois les limites du produit et la difficulté pour l’établissement de gérer un projet d’une telle ambition. La décision a été prise de renoncer au projet et d’investir dans l’acquisition de solutions logicielles éprouvées, avec un premier module dédié à la gestion des emplois du temps, et dans des outils mutualisés avec les partenaires de l’Université Gustave Eiffel. **Laurence Berry** précise que, dans ce cas de figure, l’instruction comptable M14 prescrit la mise à la réforme de l’immobilisation et que la correction, qui est effectuée par le comptable public, n’affecte pas les disponibilités budgétaires mais impacte directement la situation patrimoniale. Elle relève que l’impact financier a pu être contenu - à hauteur de 50.000 €, il représente un peu moins de la moitié du coût estimé du projet, qui aurait probablement été dépassé - mais que l’opération a également un coût humain, du fait de l’investissement collectif sur ce projet, un impact sur l’organisation et une incidence sur d’autres chantiers qui ont été retardés, du fait de la priorité donnée à ce projet.

**Franck Jung** complète le propos en indiquant que l’outil a été encore utilisé cette année pour l’inscription des élèves et qu’une nouvelle solution est recherchée pour l’année prochaine. Il fait état de la satisfaction des élèves vis-à-vis de l’outil de gestion des emplois du temps. Il note que l’approche a évolué dans l’enseignement supérieur depuis le début des années 2000 et que de plus en plus d’établissements s’orientent vers l’acquisition de solutions standard, plutôt que vers des développements internes sur mesure.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération prenant acte de l’abandon du projet de développement du logiciel de gestion des enseignements dit GEM4 est adoptée à l’unanimité.

***2019-038*** *: Débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2020*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la trajectoire pluriannuelle du budget de l’EIVP, qui se caractérise par un périmètre stabilisé, un niveau relativement élevé de recettes propres, une croissance des effectifs d’élèves dans un contexte de stabilité des financements publics, un poids important des charges fixes, notamment des coûts immobiliers, et un calibrage serré des effectifs, notamment enseignants-chercheurs. Il estime que des efforts importants de réduction des charges générales ont été consentis et que l’établissement arrive aux limites de l’exercice. Il relève que l’établissement profite actuellement d’un contexte relativement favorable, du fait du bon positionnement de la formation vis-à-vis des attentes des étudiants et des employeurs, des grands chantiers en Ile-de-France (Grand Paris, Jeux Olympiques) et de la dynamique de l’I-SITE. Il alerte cependant sur les risques associés à la réforme du circuit de versement de la taxe d’apprentissage, avec notamment la disparition des « fonds libres », gérés par les fédérations professionnelles, qui constituaient une part importante des reversements perçus par l’EIVP. Il souligne que l’Université Gustave Eiffel, à laquelle l’EIVP va s’intégrer en conservant sa personnalité morale, apportera de nouvelles ressources pour le développement de l’Ecole, tant en formation qu’en recherche, mais que ces ressources ne seront que partiellement déployées en 2020. Il fait état d’une préoccupation qui a émergé plus récemment, concernant le risque d’obsolescence de certains contenus enseignés, dans un contexte de raccourcissement des délais de la transition énergétique et climatique, ce qui incite à une révision en profondeur du programme de la formation d’ingénieur. Il indique que l’établissement poursuivra en 2020 la recherche de ressources propres, principalement en approfondissant et en diversifiant ses interactions avec les entreprises, dans le cadre du nouveau circuit de collecte de la taxe d’apprentissage, de partenariats pédagogiques et de contrats de chaire. Il table sur une nouvelle dynamique à partir de 2021, avec l’ouverture d’une filière de formation d’ingénieur par apprentissage, permettant de capter les financements dédiés à cette modalité d’enseignement, et le développement de nouveaux vecteurs de financement dans le cadre de l’Université Gustave Eiffel. Il envisage également une diversification des financements publics, avec des acteurs qui pourraient être sollicités au niveau national et aux différents échelons territoriaux.

**Laurence Berry** précise que le départ en retraite éventuel mentionné dans le document concerne un agent qui se situe entre l’âge légal et la limite d’âge et qui n’a pas encore décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Elle commente ensuite les données de l’esquisse budgétaire 2020. Elle relève que les masses budgétaires sont sensiblement égales à celles du budget primitif 2019 et qu’elles devraient être abondées courant 2020 par des reports. Il est anticipé une baisse des recettes propres de fonctionnement en raison du risque associé à la réforme de la taxe d’apprentissage et de l’absence de préfinancement associé à de nouveaux contrats de recherche. Les dépenses de personnel devraient connaître une légère augmentation, en l’absence de réduction d’effectifs ; en revanche, les propositions de la RIVP permettent d’espérer une baisse significative du loyer en contrepartie d’un nouvel engagement sur 12 ans. Les engagements à moyen et long terme sont inchangés par rapport aux années précédentes. Concernant la situation patrimoniale, on relève que les sommes accumulées au fil des années au titre du fonds de compensation de la TVA atteignent un niveau qui conforte l’assise financière de l’établissement et compense la relative faiblesse de la dotation initiale en numéraire, étant rappelé que les statuts de l’établissement n’autorisent pas le recours à l’emprunt.

**Marie-Christine Lemardeley** se réjouit de l’avancée des discussions avec la RIVP, qui ont un effet positif sur le budget de l’EIVP et un effet positif sur la stabilité de l’Ecole sur son site parisien. Elle estime que la durée supplémentaire de 12 ans est une bonne opportunité pour l’EIVP. Elle s’enquiert de la situation de la taxe sur les bureaux. **Laurence Berry** indique que, depuis 2017, la RIVP ne refacture plus la taxe annuelle sur les bureaux, dans la mesure où une réclamation va être portée devant les services fiscaux, et qu’en fonction de la décision de l’administration fiscale, l’EIVP reprendra les paiements sur une base sensiblement réduite.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de l’engagement du débat d’orientation budgétaire pour 2020.

**Fixation des tarifs**

***2019-039*** *: Exonération partielle de frais de scolarité pour certains élèves en mobilité internationale*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu’une réduction de frais de scolarité est proposée pour accompagner la démarche de mobilité internationale de six élèves-ingénieurs en direction d’établissements d’accueil avec lesquels une compensation financière n’est pas possible, en raison du déséquilibre des flux. Elle rappelle qu’en l’absence d’accord entre institutions, le principe est que les frais de scolarité sont payés dans l’établissement d’origine, et précise que la réduction accordée représente, pour l’établissement, une perte de recettes de 4.400 €.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la réduction de frais de scolarité pour six élèves-ingénieurs en mobilité internationale est adoptée à l’unanimité.

**Marchés publics**

***2019-040*** *: Communication sur la politique des achats et compte-rendu d’activité de la commission interne des marchés*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

**Marie Bouard** présente la démarche achats qui est mise en œuvre à l’EIVP, depuis sa prise de fonctions en juillet 2018. Elle caractérise 2018 comme une année de transition, avec une seule consultation engagée, portant sur une prestation d’organisation d’un challenge étudiant, financée par la chaire Evesa. En 2019, avec le concours d’une collaboratrice issue de la direction des achats de la Ville de Paris, elle s’attache à déployer une démarche d’achat durable et responsable, respectueuse de la réglementation et des principes de déontologie, donnant une large place au dialogue avec les utilisateurs et à l’expérimentation. Elle rappelle que le meilleur achat est celui qu’on ne fait pas et mentionne la réalisation exemplaire, en partenariat avec l’Ecole Du Breuil, d’un aménagement paysager à base de matériaux récupérés de la voirie parisienne (pavés et grilles d’arbre), qu’elle invite les administrateurs à découvrir après la séance. Elle liste les marchés passés en 2019, avec notamment de nouveaux investissements informatiques pour la sécurité des systèmes et les besoins pédagogiques. Elle rappelle que l’EIVP s’appuie sur la plateforme Maximilien pour répondre aux exigences de dématérialisation des consultations.

**Marie-Christine Lemardeley** manifeste un vif intérêt pour cet exposé et notamment pour le chantier réalisé avec l’Ecole Du Breuil.

Aucune autre intervention n’étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur le compte-rendu d’activité de la commission interne des marchés en 2018 et la politique des achats de l’EIVP.

**Formation, élèves**

***2019-041*** *: Bilan de la rentrée 2019*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet

**Franck Jung** présente les résultats des concours externes, qui ont permis de pourvoir la totalité des places ouvertes, avec cependant un léger déficit d’admissibles dans la filière MP, également constaté par les autres écoles du concours, qui a été compensé par des recrutements supplémentaires dans les filières PC et TSI. Le bi-cursus architecte-ingénieur accueille 12 candidats en première année d’études d’architecture et 10 candidats en première année du cycle ingénieur, dont deux élèves fonctionnaires pour lesquels la DRH de la Ville de Paris a accepté de prendre en charge un cursus de cinq ans. Les admissions sur titres au niveau prépa, licence ou master concernent 14 élèves au lieu de 23 l’année précédente, avec une volonté de l’établissement d’être plus sélectif dans ces recrutements, au vu des difficultés rencontrées par certains élèves en cours de scolarité, issus de ces filières. Sur l’ensemble des élèves inscrits en cycle ingénieur ou en bicursus, on dénombre 11% de fonctionnaires, étant précisé que la Ville de Paris a ouvert 7 places pour un recrutement en fin de deuxième année, avec de nombreuses candidatures actuellement en cours d’examen. La proportion de jeunes femmes dans l’effectif est de 45,5%, largement supérieure à ce qui est observé dans la plupart des écoles d’ingénieurs. **Eugenia Llamas** indique que le contexte reste peu favorable à l’accueil d’étudiants internationaux mais souligne les nouvelles possibilités de double diplôme offertes aux élèves en mobilité sortante, avec l’Université fédérale de Minas Gerais (Brésil) et la Politecnica de Valence (Espagne). Concernant la formation d’ingénieur, **Franck Jung** relève pour finir un nombre de redoublements plus faible que l’année précédente, particulièrement en première année. Il détaille ensuite les recrutements pour les autres formations dispensées par l’Ecole : la licence professionnelle d’assistant à chef de projet en aménagement de l’espace, dont les effectifs ne sont pas encore connus, la formation EPS-AA d’assistant en architecture qui fait une bonne rentrée avec 26 nouveaux élèves en première année, le mastère spécialisé Urbantic qui a réouvert après une année de suspension, le mastère spécialisé Urbeausep qui est aujourd’hui bien identifié, même si certaines intégrations sont retardées par des problèmes de visas. Il mentionne quatre inscrits pour la validation du diplôme d’ingénieur par VAE et cinq doctorants encadrés ou co-encadrés par l’EIVP. Il rappelle que le contexte du recrutement va évoluer en raison de la volonté du Ministère de la transition écologique et solidaire de ne plus organiser les oraux du concours TPE/EIVP, ce qui a conduit les écoles adhérentes à ce concours à se tourner vers le concours Mines-Télécom, qui est sur la même base d’écrits.

Aucune intervention n’étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur bilan de la rentrée 2019.

***2019-042*** *: Bilan de l’Université d’été 2019*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** rend compte de la 13ème édition de l’Université d’été, consacrée aux « Rues de demain ». qui s’est déroulée du 17 au 19 septembre 2019. Elle a été conçue par Bernard Landau et la direction scientifique de l’EIVP, en partenariat avec l’IFSTTAR, le Forum métropolitain du Grand Paris et l’Ecole des Ponts. Il mentionne la matinée consacrée à l’expérience parisienne, avec les témoignages de quatre directeurs des services la Ville de Paris intervenant sur l’espace public de la rue, la table ronde sur l’avenir du périphérique, l’accueil d’une version nomade de l’exposition sur les Routes du futur du Grand Paris, le parcours en Vélib’ à la découverte du réseau cyclable et des chantiers parisiens. Il relève que le resserrement du programme sur trois jours et le choix d’une date plus tardive ont été favorables à la fréquentation, particulièrement la fréquentation payante, et ont permis aux élèves ingénieurs de profiter plus largement des conférences. Il indique que la réflexion se poursuit sur les évolutions permettant d’élargir l’audience de cette manifestation et de conforter son modèle économique.

**Marie-Christine Lemardeley** évalue très positivement la participation de toutes les directions de la Ville de Paris à cette Université d’été sur un sujet très transversal ; elle dit avoir ressenti un véritable enthousiasme. Elle affirme la volonté de rapprocher la recherche, l’enseignement et la pratique.

**Didier Guillot** remercie **Youssef Diab** et **Bernard Landau** pour la préparation de cette Université d’été. Il relève que la manifestation fonctionne bien lorsqu’elle traite des sujets qui sont au cœur des formations de l’EIVP, notamment les transports, les réseaux, la mobilité. Il constate avec satisfaction que les remarques des administrateurs relatives au calendrier ont été entendues.

**Franck Jung** rappelle que l’Université d’été est mise en œuvre par le service de la formation continue de l’EIVP et mentionne la présence d’un groupe d’élus de la Martinique, accueilli dans le cadre d’un partenariat avec un organisme de formation agréé. **Didier Guillot** exprime, comme il l’a fait à plusieurs reprises, l’idée que l’EIVP devrait s’orienter vers la formation des élus. Il estime que l’offre des opérateurs spécialisés ne répond pas pleinement aux besoins des élus parisiens et métropolitains, et qu’il y a un créneau à prendre. **Sadia Mameri** indique qu’un travail sera mené pour construire des partenariats avec des organismes de formation agréés, ce qui lui semble plus rapidement réalisable que d’obtenir l’agrément pour l’EIVP.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le bilan de l’Université d’été 2019 et la reconduction de cette action en 2020 est adoptée à l’unanimité.

***2019-043*** *: Nombre de places au concours et à l’admission sur titres*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** annonce l’ouverture, comme l’année précédente, de 74 places au concours TPE-EIVP, dont 12 en qualité de fonctionnaire et 72 en qualité d’élève civil, avec une répartition à parts égales des places de fonctionnaire entre les trois filières MP, PC et PSI. Il ajoute que 7 places seront offertes aux concours communs polytechniques, pour la filière TSI, et 3 places au concours interne, réservé aux fonctionnaires titulaires. Il indique que le nombre de places offertes à l’admission sur titres est inchangé par rapport aux années précédentes ; il fixe l’objectif de réaliser davantage d’admissions sur titres en 2020, tout en conservant des critères de sélection élevés pour éviter des difficultés de parcours ultérieures.

**Franck Jung** revient alors plus longuement sur l’évolution du concours externe. Il indique qu’en 2020 le concours TPE/EIVP s’appuiera sur les oraux du concours Mines-Télécom, en conservant comme aujourd’hui la base d’écrits du concours Mines-Ponts. Les discussions avec le GIP Mines-Télécom sont menées conjointement par le Ministère et l’ensemble des écoles adhérentes. Il y aura un classement distinct avec un jury spécifique TPE/EIVP. Le point restant à trancher est le positionnement de l’EIVP par rapport aux deux barres d’admissibilité proposées par le concours Mines-Télécom. Au vu des simulations, elle se positionnera probablement sur la deuxième barre, comme le fait actuellement l’Ecole nationale des sciences géographiques, qui recrute ses élèves civils sur ce concours.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes aux concours d’entrée à l’EIVP et à l’admission sur titres en 2020 est adoptée à l’unanimité.

***2019-044*** *: Subvention à l’association BDA – Bureau des arts de l’EIVP*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que la subvention, d’un montant de 3.966 €, conformément à la demande de l’association, contribue au financement d’un voyage à Milan organisé par l’association BDA-Bureau des arts de l’EIVP, animée par des élèves-ingénieurs.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération octroyant une subvention d’un montant de 3.966 € à l’association BDA-Bureau des arts de l’EIVP est adoptée à l’unanimité.

**Convention**

***2019-045*** *: Convention avec l’association Euro Graduation Access relative au concours Eg@*

**Didier Guillot** demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

**Eugenia Llamas** explique que l’adhésion au concours Eg@, organisé par l’association Euro Graduation Access, vise à structurer et développer le recrutement d’élèves ressortissants des pays d’Afrique subsaharienne. Elle signale que les écoles du réseau ParisTech sont très présentes sur ce secteur géographique. Elle justifie le choix du concours Eg@ par la complémentarité avec les six écoles d’ingénieurs adhérentes au concours, qui proposent des spécialités différentes de celles dispensées à l’EIVP. Elle indique que l’association a présenté l’offre de l’EIVP lors du Salon des Etudes Supérieures organisé par Campus France à Abidjan (Côte d’Ivoire) et a rencontré un vif intérêt des participants. Elle précise que la cotisation est de 6.000 € annuels, qu’elle permet de recruter jusqu’à 5 candidats, en ciblant précisément les épreuves, et que la durée de la convention est limitée à un an afin de que l’Ecole puisse évaluer le dispositif avant de s’engager plus durablement.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec l’association Euro Graduation Access relative au concours Eg@ est adoptée à l’unanimité.

***2019-046*** *: Convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire relative à la session 2019 du concours TPE/EIVP*

**Didier Guillot** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** indique que la convention arrête les modalités financières de la session 2019 du concours, dont les frais seront supportés sur le budget de l’EIVP en 2020. Il estime que le changement de support de concours devrait alléger cette charge, qui est actuellement de 2.000 € par place offerte au concours TPE/EIVP. Il table sur une facturation par le GIP Mines-Télécom au coût marginal, se traduisant par une économie sur l’exercice 2021.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire relative à la session 2019 du concours TPE/EIVP est adoptée à l’unanimité.

***2019-047*** *: Convention avec la ComUE Université Paris-Est relative au financement du projet MastEx Urban Planning and City Branding*

**Didier Guillot** demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

**Eugenia Llamas** rappelle que le financement a été obtenu dans le cadre d’un appel à projets de l’I-SITE FUTURE, portant sur les masters d’excellence, l’internationalisation des cursus et la relation entre formation et recherche. Il permettra la réalisation de modules d’enseignement en langue anglaise, constituant l’amorce d’une filière internationale. Pour la session 2019-2020, les contenus enseignés portent sur l’aménagement urbain et sur le marketing territorial, ce dernier thème étant rarement abordé dans les écoles d’ingénieurs, et s’adressent aux élèves de troisième année.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec la ComUE Université Paris-Est relative au financement du projet MastEx Urban Planning and City Branding est adoptée à l’unanimité.

***2019-048*** *: Avenant à la convention avec l’ENGEES relative au Mastère spécialisé Urbeausep*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique, sous le contrôle de **Sadia Mameri**, que l’avenant clarifie et modifie les conditions financières convenues entre les deux établissements co-accrédités pour le Mastère spécialisé Urbeausep. Le principe est que l’opération est sans risque pour l’ENGEES, qui refacture le coût marginal, et que l’EIVP, qui porte le risque, conserve l’excédent de recettes, jusqu’à un certain seuil à partir duquel s’applique la clause de partage du résultat prévue par la convention initiale.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’un avenant à la convention avec l’ENGEES relative au Mastère spécialisé Urbeausep est adoptée à l’unanimité.

***2019-049*** *: Convention avec l’association Starting Block relative à la mise à disposition de locaux*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que l’association Starting Block bénéficie depuis plusieurs années de conditions tarifaires préférentielles pour l’accueil de ses sessions de formation à la citoyenneté, destinées aux responsables associatifs. La convention précédente étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour trois ans.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec l’association Starting Block relative à la mise à disposition de locaux est adoptée à l’unanimité.

***2019-050****: Convention avec l’Université François Rabelais de Tours relative à la prise en charge d’un intervenant*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** signale que le dispositif proposé, avec l’Université de Tours, pourrait trouver à s’appliquer plus largement dans le cadre de l’Université Gustave Eiffel. En accord avec l’institution, les heures d’enseignement dispensées par un professeur des universités dans le cadre d’une formation de l’EIVP sont prises en compte dans sa charge de service à l’Université de Tours et refacturées par l’Université à l’Ecole. Cette procédure évite d’avoir à constituer un dossier de recrutement de vacataire. **Sadia Mameri** ajoute que la refacturation est réalisée sur la base du tarif des vacations de l’Université de Tours, qui est moins onéreux que celui de l’EIVP.

**Marie-Christine Lemardeley** salue la simplicité du dispositif.

Aucune autre intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec l’Université François Rabelais de Tours relative à la prise en charge d’un intervenant est adoptée à l’unanimité.

**Questions diverses**

*Point sur les évolutions de la formation EPS-AA d’assistant en architecture*

**Franck Jung** fait part au conseil d’administration d’un souhait d’évolution du nom de la formation EPS-AA d’assistant en architecture. Il relève que la formation recrute de manière satisfaisante mais présente encore une difficulté de reconnaissance. Il indique qu’une démarche est en cours pour obtenir le référencement du diplôme d’établissement au Registre national des certifications professionnelles (RNCP), mais estime qu’au-delà de la reconnaissance administrative, la formation a besoin de se distinguer de la formation en arts graphiques, à laquelle est associée le nom EPSAA. **Isabelle Tavernier** estime qu’il y a eu une perte de visibilité lors du déménagement de l’EPS-AA assistant en architecture, mais que ce déficit a été rattrapé et que l’EPS-AA est revenue sur le devant de la scène des métiers de l’architecture. Elle constate une confusion persistante chez les étudiants, dans les services de la Ville de Paris… Elle fait état de rencontres avec les services du Ministère de la culture et du Ministère de l’enseignement supérieur, où il lui a été préconisé de changer le nom de la formation. Elle constate que les textes précédemment votés au conseil d’administration de l’EIVP ne sont pas contraignants de ce point de vue. Elle envisage que le référencement au RNCP se fasse sous un libellé neutre, décrivant la formation, auquel pourrait éventuellement être accolé un nom de diplôme, mais estime souhaitable de lui associer un nom de marque pour une meilleure visibilité. Elle annonce que des propositions pourront être soumises au conseil d’administration. Elle mentionne une invitation de l’Ordre des architectes pour participer à la journée des lycéens en février ou mars 2020 et souhaiterait pouvoir disposer du nouveau nom pour cette opération.

**Marie-Christine Lemardeley** juge que février 2020 est un peu tôt pour un nouveau nom. Elle suggère de contacter la direction de la communication de la Ville de Paris, qui peut faire des propositions très créatives, et de faire plancher les élèves. **Isabelle Tavernier** envisage plutôt de faire travailler les élèves sur le logo. Elle indique que des idées circulent déjà en interne et rappelle que l’EPSAA a déjà changé de nom par le passé. **Laurent Kandel** rappelle que lors du transfert de la formation d’assistant en architecture à l’EIVP, la conservation du nom EPS-AA avait été admise pour éviter une perte de mémoire. Dans la mesure où la formation est aujourd’hui intégrée dans l’EIVP, il lui semble souhaitable d’éviter le mot « école », la formation ne pouvant pas se revendiquer comme une école à part entière. **Franck Jung** considère que le choix du nom doit montrer l’imbrication avec l’EIVP. **Isabelle Tavernier** récapitule les recommandations qui lui ont été adressées par ses différents interlocuteurs : éviter le terme « municipal » qui évoque l’enseignement scolaire, mettre en avant la destination « Paris » et, à présent, éviter le mot « école ». Elle affirme que l’essentiel est d’avoir un nom reconnaissable. **Marie-Christine Lemardeley** avoue n’avoir jamais bien compris pourquoi la formation portait ce nom-là et estime qu’il est temps de changer. **Didier Guillot** invite la direction de l’EIVP à revenir à un prochain conseil d’administration avec un nouveau nom.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d’administration est clos à 11h50.